

NOTE POUR LA PRESSE

PREAMBULE :

La Collectivité de Saint-Martin porte la cellule d'accompagnement à la régularisation des entreprises (CARE) depuis le début de la pandémie COVID-19. Cette cellule a vu le jour à la sortie du confinement. En effet, les difficultés d'accès au fonds de solidarité, essentiellement pour non-respect des obligations de déclaration et de paiement des charges fiscales, ont engendré un constat alarmant : le tissu entrepreneurial local n'était pas structuré et surtout ne remplissait pas ses obligations.

La cellule a donc vu le jour en partenariat avec la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) avec comme objectif initial d'accompagner les entreprises du territoire à régulariser leur situation fiscale dans le but de bénéficier des aides COVID-19 mises en place par l'État. Les services de la Collectivité de Saint-Martin facilitaient la mise en relation avec le centre des finances publiques et la régularisation fiscale, la CCISM facilitait la régularisation sociale via son partenariat avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS).

Aujourd'hui, la volonté est d'élargir le champ de compétence de la CARE.

La période du confinement a révélé que de nombreux dirigeants d'entreprises souhaitaient bénéficier d'un accompagnement plus poussé leur permettant d'entrer dans les « normes » et ainsi leur garantir la pérennité de leur activité. En effet, ces derniers ont compris qu'une régularisation de leur situation leur permet notamment de bénéficier de la solidarité nationale en période de crise ou même des dispositifs financiers pouvant être mis en place par la Collectivité de Saint-Martin (aides directes aux entreprises, appels à projets ...). Mais pour certains une régularisation rime avec formation, obligations de sécurité et financement d'équipements.

Dans le contexte de la relance de l'activité économique sur le territoire, élargir le champ d'actions de la CARE consiste en la création d'un espace de travail et d'une démarche d'accompagnement globale avec des partenaires œuvrant dans l'accompagnement opérationnel et financier pour lui donner une nouvelle dynamique et répondre ainsi aux attentes des entreprises du territoire.

A travers un partenariat entre la Collectivité, l'Etat, le centre des finances publiques, la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin, Initiative Saint-Martin Active et l'ADIE, CARE se veut :

- un outil d'accompagnement à la régularisation des acteurs économiques en difficulté fiscale ou sociale et souhaitant mettre en œuvre des actions leur permettant de consolider leur structure dans un objectif de relance et de développement de leur activité
- un outil d'accompagnement à la création d'activités en faveur des « acteurs économiques informels »

Ce travail d'accompagnement nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs et opérateurs économiques du territoire. Chaque partenaire économique porte des missions qui lui sont propres et contribue à consolider et pérenniser la création d'entreprises, que ce soit via :

- des conseils pour passer de l'idée au projet
- des conseils à la création d'entreprises et aux formalités administratives de création,
- la formation à l'acquisition de connaissances sur la gestion d'entreprises et les obligations administratives et réglementaires
- l'appui au montage de projets et de l'ingénierie financière
- l'accompagnement post-crédation et/ou du coaching individualisé

Les phases de déploiement de CARE

Mai 2021 – Août 2021 :

- Communication : Faire connaître le dispositif, les partenaires et l'offre d'accompagnement : CitésLab, porte-à-porte, MSAP, conseils de quartier, les médias (radios, presse ...) et réseaux sociaux
- Intervention terrain : identification des acteurs, recensement des besoins et difficultés rencontrés par les entreprises, présentation des offres.
- Ateliers thématiques
- Formations

Août – Septembre 2021 : Bilan / Rapport intermédiaire

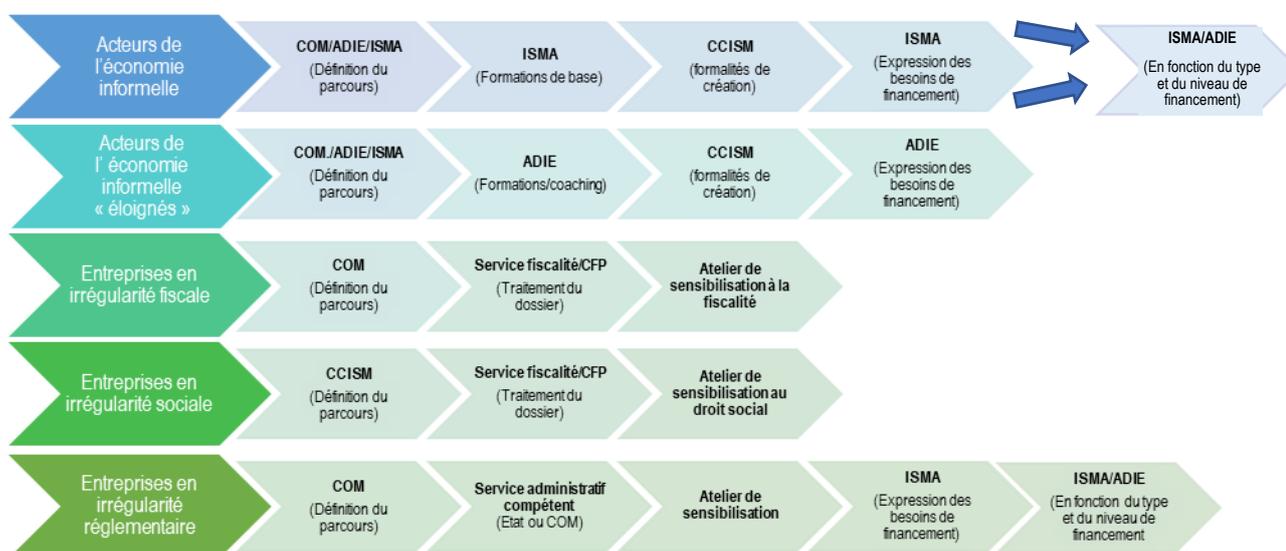
- Analyse des données collectées
- Analyse de l'impact et de la performance du programme d'actions déployées, des améliorations à entreprendre ...

Septembre 2021 – Février 2022 (après réajustement et réadaptation de l'offre sur la base des éléments collectés via le bilan / rapport intermédiaire)

- Communication : Faire connaître le dispositif, les partenaires et l'offre d'accompagnement : CitésLab, porte-à-porte, MSAP, conseils de quartier, les médias (radios, presse ...) et réseaux sociaux
- Intervention terrain : identification des acteurs, recensement des besoins et difficultés rencontrés par les entreprises, présentation des offres.
- Ateliers thématiques
- Formations

Mars 2022 – Avril 2022 : Bilan et rapport

Les 5 parcours d'accompagnement :



Vous êtes une entreprise en irrégularité comment interpeler la cellule ?

Étape 1 : S'adresser à un des partenaires de la CARE

Tous les partenaires sont des portes d'entrée du dispositif d'accompagnement CARE. L'entreprise peut s'adresser à eux par email, téléphone ou se rendre directement sur site :

Délégation du développement économique de la Collectivité

Collectivité de Saint-Martin
31 rue Jean-Jacques FAYEL Concordia 97 150 SAINT-MARTIN
Tel (standard) : 0690 66 10 96
Mail : care@com-saint-martin.fr

Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin :

Maison des Entreprises
10 Rue Jean-Jacques FAYEL, Concordia 97150 SAINT-MARTIN
Tel : 0590 27 91 51
Mail : care@ccism.com

Initiative Saint-Martin Active

Maison des Entreprises
10 Rue Jean-Jacques FAYEL, Concordia 97150 SAINT-MARTIN
Tel : 0590 52 83 62
Mail : contact@initiative-saint-martin.fr

ADIE

1 Rue Palais de Justice,
Marigot, Guadeloupe 97150, Saint-Martin
Tel : 0969 328 110
Mail : saint-martin@adie.org

Étape 2 : Identification des difficultés et besoins de l'entreprise

- Le partenaire accompagne l'entreprise à faire le point sur sa situation et ses difficultés (sociales, fiscales, règlementaires ...)
- Un pré-diagnostic est établi

Étape 3 : Définition du parcours d'accompagnement

- Une commission technique se réunit comprenant l'ensemble des partenaires CARE afin d'apporter une solution ou une réponse à la/les problématiques que rencontre l'entreprise
- Les ressources et réseaux à mobiliser par les partenaires sont identifiés et sollicités
- Une feuille de route est établie avec des points d'étapes et les ressources impliquées dans le parcours de régularisation
- Si l'entreprise accepte l'accompagnement elle signe la charte d'accompagnement qui n'est qu'un engagement de moyens.

Vous êtes un acteur de l'économie informelle ?

Les partenaires de la CARE sont présents sur le terrain toutes les semaines.

QPV Quartier d'Orléans :

- Mardi matin : ISMA(CitésLab) et un partenaire
- Jeudi matin : ADIE et un partenaire

QPV Sandy-Ground :

- Mercredi après-midi : ADIE et un partenaire
- Vendredi matin : ISMA (CitésLab) et un partenaire

Suivez les publications presse et les réseaux des partenaires pour connaître leur calendrier de présence dans les quartiers. Un parcours d'accompagnement est également défini par la commission technique (formation, assistance, coaching individualisé ...) et des points de suivi régulier sont fait avec le porteur de projet afin de l'amener à intégrer l'économie formelle (création d'entreprises).

PRINCIPALES OFFRES DE SERVICES DES PARTENAIRES

Intervention TERRAIN	
CITES LAB	ISMA avec les partenaires COM, CCISM, ADIE
QPV Quartier d'Orléans – Mardi matin	ISMA
QPV Sandy-Ground – Vendredi matin	ISMA
QPV Sandy-Ground – Mercredi après-midi	ADIE
QPV Quartier d'Orléans – Jeudi matin	ADIE
COM – Stands dans les quartiers	COM
FORMATIONS	
Aide individuelle à la formation	COM
Aide exceptionnelle à la formation	
Formation – Capacité de transport de personnes	
Formation – Capacité de transport des marchandises	
Permis d'exploitation	CCISM
HACCP (Hygiène Alimentaire ...)	
Entreprendre	ADIE
« Je deviens entrepreneur »	
« Maîtriser le fonctionnement de ma micro-entreprises »	
« Atelier des solutions commerciales »	
« Réinterroger son statut juridique »	ADIE
ASSISTANCE TECHNIQUE	
Formalités création entreprise	CCISM
Création – Espace CGSS/ URSSAF	CCISM
Facilitateur dans la régularisation des situations sociales avec la CGSS	CCISM
Régularisation situation fiscale (Déclaration)	CFP
Régularisation situation fiscale (Paiement)	CFP
Autorisation d'Occupation Temporaire (domaine public)	COM
Affichage publicité	Préfecture
ATELIERS / WEBINAIRES	
BUSHTEA Networking	CCISM / COM (thématiques réglementaires et fiscales)
BUSINESS Attitude	ISMA / COM (thématiques réglementaires et fiscales)
Thématiques (groupe de 6 personnes)	ISMA
COACHING / MENTORAT	
Coaching individualisé	ADIE
Mentorat via des ambassadeurs de quartiers	ISMA